



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2022

Ouverture aux déplacés d'Ukraine de l'aide personnelle au logement avec complément familial et des prestations familiales d'entretien

Afin d'aider les Ukrainiens réfugiés dans notre pays à accéder au logement, une fois passée la phase de l'hébergement d'urgence, le gouvernement a décidé de leur ouvrir droit, d'une part à l'aide personnalisée au logement majorée du complément familial, d'autre part à des prestations familiales d'entretien.

Les ouvertures de droit pourront intervenir à compter du mois suivant où toutes les conditions sont remplies. Les caisses d'allocations familiales (CAF), en lien avec les Préfectures, sont pleinement mobilisées pour permettre une prompte prise en charge. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle, liée à la durée de la protection temporaire dont bénéficient les personnes déplacées d'Ukraine.

Plus de 55 000 Ukrainiens, surtout des femmes et des enfants, ont été accueillis en France depuis le début de l'invasion russe de leur pays le 24 février 2022. Plus de 41 000 d'entre eux bénéficient d'ores et déjà de la protection temporaire.

Grâce à un exceptionnel élan de solidarité nationale, à l'engagement du milieu associatif, des collectivités locales et des services de l'Etat, tous les déplacés d'Ukraine ont pu bénéficier d'un premier hébergement à leur arrivée en France. Il s'agit de faciliter désormais leur accès à un logement plus durable.

Alors que les services de Pôle emploi favorisent l'accès à l'emploi et à des formations, plus de 11 000 enfants ukrainiens ont été accueillis dans des écoles françaises. De même, l'accueil en crèches est gratuit pour les plus jeunes.

Enfin, l'assurance maladie a déployé des dispositifs d'accompagnement à l'accès aux droits pour permettre la prise en charge immédiate des frais de santé de ces familles.

Solidaire de l'Ukraine, la France continuera, comme ses partenaires européens, d'offrir le meilleur accueil aux familles qui fuient les combats et qui ont fait le choix de trouver refuge sur notre sol.

Gérald DARMANIN

Olivier VERAN

Emmanuelle WARGON

Marlène SCHIAPPA

Contacts presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 49 27 38 53 sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Cabinet d'Olivier VERAN : 01 40 56 60 60 sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuelle WARGON : 01 40 81 81 23 presse.wargon@logement.gouv.fr

Cabinet de Marlène SCHIAPPA : 01 40 07 21 74 sec.pressecabmindel@interieur.gouv.fr